



Centre Professionnel de Formation à l'Assurance (C.P.F.A)

## SEMINAIRE INTERNATIONAL DE FORMATION

DU 08 AU 12 AVRIL 2018 A Dakar

THEME : « ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIERS ET RC DECENNALE »

### BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

(À photocopier en autant d'exemplaires qu'il y a de participants et à retourner signé)

Frais d'inscription : 450 000 FCFA par participant.

Dénomination société ou autre organisme

.....  
.....

### INFORMATION SUR LE PARTICIPANT

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tel : ..... Fax : ..... Portable.....

Email : .....

Choisir votre type de facturation

Facturation à titre personnel (facture à envoyer à l'adresse ci-dessus)

Facturation prise en charge par mon employeur dont les coordonnées sont ci-dessous :

### INFORMATION SUR L'ENTREPRISE

Joindre le règlement des droits d'inscriptions correspondants, à l'ordre du Centre Professionnel de Formation en Assurance (C.P.F.A).

- PAR CHEQUE

- PAR ESPECE

- PAR VIREMENT

La signature de cette fiche d'inscription vaut acceptation sans réserves des conditions générales de vente énoncées ci-après :

Le Directeur général

N O M B R E D E P L A C E S L I M I T E A 2 0

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## VALIDATION DE L'INSCRIPTION :

Toute inscription à la présente formation ne sera validée qu'après réception de la fiche d'inscription dûment remplie ainsi que des frais d'inscription correspondant.

En conséquence, le CPFA se réserve le droit de disposer de la place qui ne respecte pas la clause visée ci-dessus.

Après validation de l'inscription, une confirmation accompagnée de la facture correspondante sera faite

## DROITS DU PARTICIPANT :

Les frais de participation prennent en charge les éléments suivants :

- L'acquisition des compétences visées dans les objectifs pédagogiques ;
- Les repas et pause café durant le séminaire
- La fourniture des supports pédagogiques et d'une attestation de formation.

En conséquence, ce règlement n'inclut pas les frais d'hébergement qui sont à la charge exclusive de chaque participant

## ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT :

Les frais de participation sont remboursables en cas d'annulation de participation effectuée CINQ jours au moins avant la date de démarrage de la formation.

L'annulation doit être effectuée par courrier (lettre, mail, fax).

En conséquence, en cas de non respect de ce délai, le CPFA sera créancier des frais d'inscription déjà réglés ou à régler

## ANNULATION OU REPORT DE FORMATION

Le CPFA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation pour diverses raisons notamment celle relative à une insuffisance d'effectif ou de force majeur.

A cet effet, les participants inscrits seront informés au plus tard 15 jours avant la date du séminaire.

En conséquence, le CPFA ne pourra être tenu pour responsable des dommages indirects pouvant découler de cette annulation et notamment des frais d'annulation de réservation de voyage ou d'hôtel.

En contrepartie, le participant pourra demander le remboursement de ses frais d'inscription en cas d'annulation ou lorsque la nouvelle date de report ne conviendrait pas.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports et documents pédagogiques remis durant le séminaire peuvent faire l'objet d'utilisation personnelle.

Par conséquent, toute publication à des fins commerciales demeure prohibée.